



Débats budgétaires 2024 : propositions et déclarations de planification

Version 8a

AO / 2 décembre 2024

Il a été décidé de délibérer les affaires suivantes de manière groupée :

Points de l'ordre du jour	N° d'affaire	Titre
58	2023.FINGS.225	Priorisation des besoins d'investissement cantonaux (rapport du Conseil-exécutif)
59	2023.FINGS.259	Budget 2025 du canton de Berne (canton et Justice)
60	2023.FINGS.259	Plan intégré mission-financement 2026 à 2028 du canton de Berne (canton et Justice)
61	2024.RRGR.264	Motion 189-2024 « Pour un investissement intelligent et conforme aux décisions du Grand Conseil »

Remarques

- Les propositions et déclarations de planification sont réparties dans les chapitres 0 à 16.
- Une délibération groupée des propositions et déclarations de planification a lieu par chapitre après le débat de fond.
- Pour le chapitre 1 (Rapport sur la priorisation des besoins cantonaux), les déclarations de planification sont débattues et votées individuellement.
- À partir du chapitre 2, les propositions et déclarations de planification sont délibérées de manière groupée et mises aux voix séparément.
- Les propositions ayant une déclaration de planification de même teneur font l'objet d'un seul vote.
- Les motions et déclarations de planification surlignées en bleu clair n'ont pas changé de contenu, mais ont été déplacées en fonction des cascades de vote prévues.
- Les références au deuxième débat de fond et le débat de la motion 189-2024 sont également surlignées en bleu clair.

Auteur ou autrice	N°	Proposition / déclaration de planification	+	-	Porte-parole
			++	--	
0. Débat de fond I (Priorisation des besoins d'investissement cantonaux et Motion 189-2024)					
1. Priorisation des besoins d'investissement cantonaux (rapport du Conseil-exécutif)					

Majorité CFin	1.1.	Le nouvel endettement autorisé sur la base des besoins d'investissements supplémentaires admis reste fixé à 500 millions de francs pour la période 2022 à 2031.	+		Député Freudiger (majorité) Députée Rüfenacht (minorité)
Les VERT- E-S	1.13	Le nouvel endettement théorique autorisé sur la base des besoins d'investissements supplémentaires admis n'est pas limité.		-	Députée Ruch
Majorité CFin	1.2.	Approbation des propositions supplémentaires du Conseil-exécutif relatives à des reports (Rapport sur la priorisation, colonne en jaune du tableau p. 23) selon la variante 1.	+		Député Freudiger (majorité) Députée Rüfenacht (minorité)
CFin (déposée par la CIAT)	1.3.	Il convient de renoncer à la réduction du programme d'entretien annuel (PEA).	+		Député Freudiger
CFin	1.4.	Concrètement, si un nouvel endettement supérieur à 500 millions est envisagé, le Conseil-exécutif devra soumettre au Grand Conseil des projets visant à respecter le plafond de 500 millions de francs (délai : au plus tard fin 2027).	+		Député Freudiger (majorité) Députée Rüfenacht (minorité)
CFin	1.4.a	a) Priorisation d'investissement alternative	+		
Majorité CFin	1.4.b	b) S'il ne procède pas à une nouvelle priorisation, le CE devra, en guise d'alternative, soumettre une nouvelle analyse ou poursuivre une analyse existante pour permettre au Grand Conseil de décider s'il convient de s'orienter vers une cession de participations cantonales (pour une cession d'actions BKW SA, examiner en particulier la possibilité d'une participation indirecte préservant suffisamment les droits de contrôle du canton).	+		
Majorité CFin	1.5.	Pour chaque projet qui, lors de la session d'hiver 2024, n'est pas abandonné dans le cadre de la priorisation ou pour lequel le report est réduit à moins de quatre ans malgré la proposition du Conseil-exécutif (cf. Rapport sur la priorisation, reports et abandons, pp. 18 et 20), il convient d'abandonner un ou plusieurs projets équivalents sur le plan financier ou de procéder à un report de quatre ans au minimum. Les projets qui ont été soutenus par votation populaire ne sont pas concernés. Le CE soumet au GC une nouvelle priorisation au plus tard d'ici l'hiver 2027.	+		Député Freudiger (majorité) Députée Rüfenacht (minorité)

Minorité CFin	1.8.	Pas d'abandon de projets déjà approuvés par le Grand Conseil.		-	Député Freudiger (majorité) Députée Riesen (minorité)
Jürg Ro- thenbühler (Le Centre) Berger (PS), Lerch (UDC), Haudenschild (PLR), Aebi (UDC), Berger- Sturm (PS), Schori (UDC), Bosshard-Jenni (PEV), Kohler (Les VERT-E-S), Herren-Brauen (Le Centre), Widmer (Les VERT-E-S), Sutter (UDC)	1.9	Le campus de Berthoud, qui se compose des projets partiels « Lycée technique de Berne (Tech- nische Fachschule Bern) » et « Gymnase », doit être réalisé comme prévu dans les meilleurs dé- lais, et les moyens financiers correspondants doivent être débloqués au budget et au PIMF.		-	
Bärtschi (UDC) Rappa (Le Centre), Elsäs- ser (PLR), Ritter (PVL) Gschwend-Pie- ren (UDC), Mau- rer (UDF)	1.9.a	Déclaration de planification subsidiaire : en cas de rejet de la déclaration de planification 1.9 (campus de Berthoud), le Conseil-exécutif est chargé de présenter au plus tard d'ici fin 2027 un projet pertinent pour le canton de Berne par lequel il s'engage à tenir compte des besoins de la région de l'Emmental et à la renforcer. Cet objectif peut également comprendre une focalisation de la promotion économique dans cette région. Le Conseil-exécutif informe périodiquement (au moins une fois par année) les commissions compétentes (CFor, CIAT, CFin et autres le cas échéant) de l'état de la mise en œuvre.		--	
Bärtschi (UDC) Rappa (Le Centre), Elsäs- ser (PLR), Ritter (PVL) Gschwend-Pie- ren (UDC), Mau- rer (UDF)	1.9.b	Déclaration de planification subsidiaire : en cas de rejet de la déclaration de planification 1.9 (campus de Berthoud), le Conseil-exécutif est chargé de déménager dès que possible à Berthoud l'École d'Arts Visuels Berne et Bienne (EAV BB), aujourd'hui locataire des bâtiments du Bernapark Deisswil (commune de Stettlen). Si cette solution ne devait pas être réalisable, le Conseil-exécutif est chargé de présenter en termes contraignants, d'ici fin 2027 au plus tard, comment la région de l'Emmental peut être prise en compte et renforcée à travers un autre projet d'importance pour le canton de Berne. Le Conseil-exécutif informe périodiquement (au moins une fois par année) les commissions compétentes (CFor, CIAT, CFin et autres le cas échéant) de l'état de la mise en œuvre.		-	

Députation	1.10	Le centre « justice et police » de Reconvilier du projet ABR n'est ni abandonné, ni reporté de 10 ans. Il est reporté de 5 ans. Il devra répondre aux besoins actuels et futurs de la région. Des économies sur la construction seront évaluées et mises en œuvre.		-	
Députation	1.11	a. Si le report de 10 ans est confirmé, le Conseil-exécutif est chargé de renoncer à la construction de ce bâtiment et de répartir la justice et la police de manière cohérente entre Tavannes et Loveresse, en répondant aux besoins actuels et futurs du Jura bernois (dans les plus brefs délais).	+		
Députation	1.11.	b. Si le projet du centre « justice et police » de Reconvilier est abandonné, le Conseil-exécutif est chargé de répartir la justice et la police de manière cohérente entre Tavannes et Loveresse, en répondant aux besoins actuels et futurs du Jura bernois (dans les plus brefs délais).			obsolète
Majorité CFin (déposée par la CIAT)	1.6.	Le canton n'octroie aucune contribution (ni directe, ni indirecte) à la remise en état de la ligne de tram 6 sur le tronçon Effingerstrasse-Fischermätteli. Cette ligne, qui relie la gare de Berne à Fischermätteli, sera supprimée lors de la prochaine décision sur l'offre de transports publics. Le transport doit être assuré d'une autre manière dans ce secteur.	+		Député Freudiger (majorité) Députée Rüfenacht (minorité)
CFin (déposée par la CFor)	1.7.	Les nouvelles constructions prévues dans le quartier de l'Île destinées aux professions médicales (enseignement, recherche, formation continue) ne seront inscrites au budget et réalisées qu'après examen de la réaffectation des espaces vacants (p. ex. ancien bâtiment des lits) ou inexploités.	+		Député Freudiger
Alfons Bichsel (Le Centre), Aebi (UDC), Blatti (UDF), Kohler (Les VERT-E-S), Streiff (PEV), Brönimann (PVL), Klopfen- stein (UDC), Reinhard (PLR), Flück (PLR)	1.12	Musée suisse en plein air Ballenberg : la commission compétente doit examiner la demande de crédit ! a) Le Conseil-exécutif et les commissions compétentes que sont la CFor, la CIAT et la CFin devront examiner, une fois la demande de crédit déposée en avril 2025, la subvention cantonale destinée au développement ultérieur du Musée suisse en plein air Ballenberg. b) Dans ce contexte, la requérante de la subvention cantonale, à savoir la fondation Ballenberg, devra exposer les conséquences qu'aurait une éventuelle réduction des coûts du crédit demandé sur le projet et la fondation. c) Les coûts du projet financés par le Fonds de loterie, la DEEE et éventuellement d'autres institutions du canton de Berne doivent être désignés par le CE dans la proposition aux commissions et au Parlement.	+		

Brönnimann, Ritter (PVL)	1.14	a) D'ici 2027, il convient de réaliser des salles supplémentaires pour accueillir 63 nouvelles classes gymnasiales dans les régions de Berthoud-Emmental, de Lyss-Seeland et de Thoune. b) Sur le site de Berthoud, il convient de réaliser des salles supplémentaires pour des classes de maturité professionnelle. c) Sur le site de formation professionnelle de Berthoud, il convient de réaliser des salles supplémentaires pour la formation professionnelle supérieure dans le domaine artisanal et technique.		- - -	
		Débat du point 61 de l'ordre du jour : motion 189-2024 PS-JUSO (Riesen) : "Pour un investissement intelligent en accord avec les décisions du Grand Conseil".			
		Vote final : prise de connaissance	+		

Débat de fond II (Budget / Plan intégré mission-financement)				
2. Mesures salariales				
Minorité CFin	2.1.	Proposition budget 2025 : mesures salariales pour les entreprises subventionnées Les entreprises subventionnées employant 30 personnes ou moins doivent être dotées de moyens supplémentaires à hauteur de 0,8 % de la masse salariale afin de pouvoir offrir les mêmes mesures salariales à leur personnel que celles qui sont offertes au personnel cantonal (2,3 %). Le solde budgétaire cantonal souffre une baisse de 6,83 millions de francs.	-	Député Freudiger (majorité) Députée Ruch (minorité)
Minorité CFin	2.2.	Déclaration de planification PIMF 2026 à 2028 : mesures salariales pour les entreprises subventionnées Il faut inscrire dans les chiffres des moyens supplémentaires à hauteur de 0,8 % de la masse salariale pour les entreprises subventionnées employant 30 personnes ou moins, car ces institutions sont trop petites pour réaliser régulièrement des gains de rotation.	-	
Les VERT-E-S	2.9.	Proposition budget 2025 : mesures salariales pour les entreprises subventionnées Augmenter le solde de 16,8 millions afin de permettre une compensation du renchérissement de 2 % plutôt que de seulement 1 % pour le personnel des entreprises subventionnées. Cette mesure contribuerait à compenser les retards accumulés ces dernières années en matière de renchérissement.	-	Députée Ruch
Les VERT-E-S	2.10.	Déclaration de planification PIMF 2026 à 2028 : mesures salariales pour les entreprises subventionnées Augmenter chaque année le solde de 16,8 millions, puisque la compensation du renchérissement est augmentée de 1 % pour 2025, afin de rattraper le retard accumulé en matière de compensation du renchérissement et de stabiliser le pouvoir d'achat.	-	Députée Ruch
Les VERT-E-S	6b.1	Proposition budget 2025 : intégration sociale et action sociale (GP 5.7.3) Dans le domaine de l'accueil extrafamilial, augmenter les moyens de 744 510.75 francs afin que les crèches puissent accorder à leur personnel une compensation du renchérissement et des mesures salariales dans le même ordre de grandeur que celles pour le personnel enseignant (2,5 %).	-	Députée Ruch

Débat de fond II (Budget / Plan intégré mission-financement)					
Les VERT-E-S	6b.2	Déclaration de planification PIMF 2026 à 2028 : intégration sociale et action sociale (GP 5.7.3) Dans le domaine de l'accueil extrafamilial, augmenter chaque année les moyens à hauteur de 2 % des frais de personnel, afin que les crèches puissent accorder à leur personnel une compensation du renchérissement et des mesures salariales dans le même ordre de grandeur que celles pour le personnel enseignant (2,5 %).		-	
PS-JS	2.3.	Proposition budget 2025 : personnel cantonal et corps enseignant Il convient de relever de 27,7 millions de francs les soldes du budget 2025 afin d'accorder au personnel cantonal et au corps enseignant une <u>compensation partielle du renchérissement</u> de 2 % au lieu celle de 1 % prévue par le gouvernement.	+		Député Egger
PS-JS	2.4.	Déclaration de planification PIMF 2026 à 2028 : personnel cantonal et corps enseignant Il faut intégrer aux chiffres pour 2026 à 2028 le renchérissement non pris en compte de 2022, à hauteur de 27,7 millions de francs, pour les mesures salariales en faveur du personnel cantonal et du corps enseignant.	+		
PS-JS	2.5.	Proposition budget 2025 : personnel cantonal et corps enseignant Il convient de relever de 74,8 millions de francs les soldes du budget 2025 afin d'accorder au personnel cantonal et au corps enseignant une <u>compensation partielle du renchérissement</u> de 3,7 % au lieu celle de 1 % prévue par le gouvernement.		-	Député Egger
PS-JS	2.6.	Déclaration de planification PIMF 2026 à 2028 : personnel cantonal et corps enseignant Il faut intégrer aux chiffres pour 2026 à 2028 le renchérissement non pris en compte jusqu'ici, à hauteur de 74,8 millions de francs, pour les mesures salariales en faveur du personnel cantonal et du corps enseignant.		-	
Schlup (UDC), Hebeisen (UDC), Zumbbrunn (UDC)	2.7.-	Proposition budget 2025 : personnel cantonal et corps enseignant Supprimer la compensation du renchérissement à partir de la classe de traitement 17.		--	

Débat de fond II (Budget / Plan intégré mission-financement)					
Schlup (UDC), Zumbrunn (UDC)	2.8.–	Proposition budget 2025 : personnel cantonal et corps enseignant Compenser uniquement de moitié le renchérissement à partir d'un revenu annuel de CHF 100 000 ; supprimer complètement la compensation du renchérissement à partir d'un revenu annuel de CHF 150 000. Le solde budgétaire cantonal s'améliore ainsi de 13 millions de francs.		--	
Schlup (UDC), Zumbrunn (UDC)	2.8.a	Proposition budget 2025 : personnel cantonal et corps enseignant La compensation du renchérissement s'élève à 1000 francs par an et par agente ou agent travaillant à 100 %. Le montant est réduit en fonction du degré d'occupation (p. ex. pour un degré d'occupation de 70 %, la compensation s'élève à 700 francs). Le solde budgétaire cantonal s'améliore ainsi de 7 millions de francs.		-	
3. DEEE : Agriculture et nature, postes					
Majorité CFin	3.1.	Proposition budget 2025 : agriculture (GP 4.7.5) Le solde du groupe de produits est réduit de 187 500 francs. La création de 1,5 poste au sein de l'OAN (domaine de la lutte contre les néobiotes) est abandonnée.		-	Député Freudiger (majorité) Député Egger (minorité)
Majorité CFin	3.2.	Déclaration de planification PIMF 2026 à 2028 : agriculture (GP 4.7.5) Le solde du groupe de produits est réduit de 187 500 francs. La création de 1,5 poste au sein de l'OAN (domaine de la lutte contre les néobiotes) est abandonnée.		-	
Député Reggli, Le Centre	3.3.–	Déclaration de planification subsidiaire budget 2025 : agriculture (GP 4.7.5) En cas d'abandon de la création de 1,5 poste ou de réduction de 187 500 francs au budget, la DEEE est chargée d'assurer la lutte contre le frelon asiatique. Cela doit se faire au moyen d'une nouvelle répartition des tâches en interne et d'une priorisation correspondante. La situation actuelle provoquée par le frelon asiatique n'admet aucun retard.		--	
PLV	3.4.	Proposition budget 2025 : agriculture (GP 4.7.5) Le solde du groupe de produits est réduit de 128 000 francs. La création de 1,0 poste au sein de l'OAN (domaine de la lutte contre les néobiotes) est abandonnée.	+		Député Vögeli
PLV	3.5.	Déclaration de planification PIMF 2026 à 2028 : agriculture (GP 4.7.5) Le solde du groupe de produits est réduit de 128 000 francs. La création de 1,0 poste au sein de l'OAN (domaine de la lutte contre les néobiotes) est abandonnée.	+		Député Vögeli

Débat de fond II (Budget / Plan intégré mission-financement)				
4. DEEE : Agriculture et nature, plan sectoriel cantonal Biodiversité				
Minorité CFin	4.1.	Déclaration de planification PIMF 2026 à 2028 : nature, mise en œuvre du plan sectoriel cantonal Biodiversité (GP 4.7.6) Il convient d'inscrire dans le plan intégré mission-financement 2026 à 2028 les moyens nécessaires aux planifications Biodiversité communales et régionales ainsi qu'aux mesures prises à titre volontaire.	-	Député Freudiger (majorité) Député Egger (minorité)
5. DEEE : Environnement et énergie, programme de promotion				
Majorité CFin	5.1.	Proposition budget 2025 : programme de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (GP 4.7.7) Pour poursuivre le programme de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique sans le modifier, il convient d'inscrire <u>deux millions de francs</u> supplémentaires au budget 2025.	-	Député Freudiger (majorité) Député Egger (minorité)
Minorité CFin	5.2.	Proposition budget 2025 : programme de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (GP 4.7.7) Pour poursuivre le programme de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique sans le modifier, il convient d'inscrire <u>cinq millions de francs</u> supplémentaires au budget 2025.	+	
6. DEEE : Environnement et énergie, postes				
Majorité CFin	6.1.	Proposition budget 2025 : environnement et énergie (GP 4.7.7) Le solde est réduit de 187 500 francs. La création de 1,5 poste est abandonnée.	+	Député Freudiger (majorité) Député Egger (minorité)
Majorité CFin	6.2.	Déclaration de planification PIMF 2026 à 2028 : environnement et énergie (GP 4.7.7) Le solde est réduit de 187 500 francs. La création de 1,5 poste est abandonnée.	+	
PS-JS	6.3.	Proposition budget 2025 : environnement et énergie (GP 4.7.7) Le solde est relevé de 187 500 francs. La création de 1,5 poste supplémentaire permet une mise en œuvre efficace de la stratégie climatique.	-	Député Egger

Débat de fond II (Budget / Plan intégré mission-financement)					
PS-JS	6.4.	Déclaration de planification PIMF 2026 à 2028 : environnement et énergie (GP 4.7.7) Le solde est relevé de 187 500 francs. La création de 1,5 poste supplémentaire permet une mise en œuvre efficace de la stratégie climatique.		-	
6a. DSSI : Santé publique					
Michel (UDC) Zimmerli (PLR), Gasser (PVL)	6a.1	Proposition budget 2025 : santé publique (GP 5.7.2) Le Conseil exécutif et la DSSI prévoient d'augmenter dorénavant à 30 000 francs, à partir de 2026, les indemnités pour les formations postgrades des médecins dans les spécialisations qui ne sont pas sous-dotées, au moyen d'un crédit complémentaire au crédit cadre LSH. Les formations postgrades des médecins exerçant dans des régions sous-dotées ou ayant une spécialisation sous-représentée doivent être indemnisées d'un montant de 65 000 francs. Dans le domaine de la pharmacie, l'indemnité pour la formation postgrade devrait passer à 30 000 francs. Les coûts pour 2025 s'élèvent à 21 millions de francs. Le budget global du groupe de produits Santé publique doit être augmenté de 21 millions de francs pour 2025 (charges de transfert).		--	
Michel (UDC) Zimmerli (PLR), Gasser (PVL)	6a.2	Proposition budget 2025 : santé publique (GP 5.7.2) En outre, l'indemnisation des prestations ambulatoires fournies par les deux cliniques pédiatriques du canton de Berne (Berne et Bienne) doit être augmentée de dix millions de francs. Le besoin est déjà urgent pour 2025 et afin que l'effet voulu ne doive pas se faire attendre jusqu'en 2026, ces indemnités supplémentaires peuvent déjà être utilisées en 2025. Le budget global du groupe de produits Santé publique doit être augmenté de 10 millions de francs pour 2025 (charges de transfert). Au total, le budget global du groupe de produits Santé publique doit donc être augmenté de 31 millions de francs pour 2025 (charges de transferts).		--	

Débat de fond II (Budget / Plan intégré mission-financement)					
Michel (UDC) Zimmerli (PLR), Gas-ser (PVL)	6a.3	Déclaration de planification PIMF 2026 à 2028 : santé publique (GP 5.7.2) Les formations postgrades des médecins dans les spécialisations qui ne sont pas sous-dotées seront à l'avenir indemnisées à hauteur de 30 000 francs. Les formations postgrades des médecins exerçant dans des régions sous-dotées ou ayant une spécialisation sous-représentée doivent être indemnisées d'un montant de 65 000 francs. Dans le domaine de la pharmacie, l'indemnité pour la formation postgrade devrait passer à 30 000 francs. En outre, l'indemnité des prestations ambulatoires fournies par les deux cliniques pédiatriques du canton de Berne (Berne et Bienne) doit être augmentée chaque année de dix millions de francs. Le CE est chargé de procéder aux augmentations suivantes du budget, chaque année à partir de 2026 : - Augmentation de 21 millions de francs pour l'indemnisation des formations postgrade en médecine conformément à la décision du CE ; - Augmentation de 10 millions de francs pour l'indemnisation des prestations ambulatoires fournies par les deux cliniques pédiatriques (Berne et Bienne) - Augmentation de 5,5 millions de francs pour les places de formation postgrade en raison de la croissance des volumes		--	
Michel (UDC) Zimmerli (PLR), Gas-ser (PVL)	6a.4	Déclaration de planification budget 2025 et PIMF 2026 à 2028 Le Conseil-exécutif vérifie la pertinence des indemnités pour : - les formations postgrades des médecins dans des spécialisations qui ne sont pas sous-dotées, - les formations postgrades dans des régions sous-dotées ou dans des spécialisations médicales sous-représentées, - les formations postgrades en pharmacie, - les indemnisations des prestations ambulatoires fournies par les deux cliniques pédiatriques du canton de Berne. Il veille le cas échéant à une meilleure couverture des coûts des indemnités en 2025 déjà ainsi que pour les années suivantes, prend les décisions nécessaires ou les prépare et rend compte au Grand Conseil, sous une forme appropriée, des mesures mises en œuvre.	+		
6b. DSSI : Intégration sociale et action sociale (Les demandes ont été débattues et approuvées au chapitre 2)					
7. DIJ : Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)					
Majorité CFin	7.1.	Proposition budget 2025 : autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (GP 6.7.12) Le solde du groupe de produits est réduit de 700 000 francs. La création de 5,6 postes au sein des APEA est abandonnée.		-	Député Freudiger (majorité)

Débat de fond II (Budget / Plan intégré mission-financement)					
					Députée Riesen (minorité)
Majorité CFin	7.2.	Proposition budget 2026 : autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (GP 6.7.12) Le solde du groupe de produits est réduit de 700 000 francs. La création de 5,6 postes au sein des APEA est abandonnée.		-	
PS-JS	7.3.	Proposition budget 2025 : autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (PG 6.7.12) Augmentation des ressources de l'APEA de 5,2 postes pour répondre aux besoins minimaux de ressources identifiés par le rapport Ecoplan pour l'accomplissement du mandat légal.		-	Députée Riesen
8. DSE : Police cantonale					
CFin	8.1.	Proposition budget 2025 : Police cantonale (GP 7.7.2) Il convient de réduire de 4,375 millions de francs supplémentaires les charges de personnel en 2025, outre les 10 millions de francs de réduction déjà prévus (prise en compte du sous-effectif moyen de 80 EPT), puisque le renforcement des effectifs des corps de la Police de 35 EPT n'est pas encore mis en œuvre (motion 138-2016 Wüthrich, ACE 188/2019).		-	Député Freudiger
CFin	8.2.	Déclaration de planification PIMF 2026 à 2028 : Police cantonale (GP 7.7.2) Avant d'augmenter les effectifs des corps de police, il convient de consulter les conclusions approfondies de l'analyse comparative 2024 du champ d'activité « police ».	+		

Débat de fond II (Budget / Plan intégré mission-financement)

Reggli (Le Centre), Weber-Haddorn (PS-JS), Baumann (UDF), Ber- ger-Sturm (PS-JS), Bösi- ger (UDC), Dubler (Les VERT-E-S), Gerber (Les VERT-E-S), Gschwend- Pieren (UDC), Hegg (PLR), Hügli (PS-JS), Junker-Burk- hard (PS-JS), Müller (UDC), Schär (PLR), Steiner (PEV)	8.3.-	Proposition budget 2025 : police cantonale (GP 7.7.2) Inscrire au budget à hauteur de CHF 4,375 millions les 35,0 ETP destinés à augmenter les effectifs du corps. La situation actuelle sur le plan de la sécurité, le grand nombre d'heures supplémentaires accumulées par le personnel de la peca, la pression continue et les sous-effectifs constants rendent nécessaire cette augmentation des effectifs. Grâce aux deux nouveaux profils / formations (gestionnaire (f/h) de police et aspirante/aspirant École de police bernoise pour sportives/sportifs et École de police à temps partiel), qui commenceront respectivement le 1 ^{er} octobre et le 1 ^{er} novembre 2025, on peut s'attendre à ce que les effectifs pourront bel et bien être augmentés.		--	
Schild (PVL)	8.4	Proposition budget 2025 : Police cantonale (GP 7.7.2) Réduire les frais de personnel en 2025 d'une coupe prévisionnelle de CHF 4,375 millions de francs (sous-effectif attendu de 35 EPT) et de CHF 4,375 millions de francs supplémentaires en renonçant au renforcement des effectifs des corps de Police de 35 EPT (motion 138-2016 Wüthrich, ACE 188-2019).		-	
Schild (PVL)	8.5	Déclaration de planification PIMF 2026 à 28 : Police cantonale (GP 7.7.2) Prévoir pour 2026 une augmentation des effectifs de 15 EPT. Les moyens correspondants doivent être inscrits à cet effet.		-	
9. DSE : Circulation routière et navigation					
Majorité CFin	9.1.	Déclaration de planification BU 2025 et PIMF 2026 à 2028 : circulation routière et navigation (GP 7.7.3) Il convient d'allouer les ressources en personnel supplémentaires en priorité aux examens de conduite.	+		Député Freudiger (majorité) Députée Rüfenacht (minorité)

10. FIN : Impôts					
Majorité CFin	10.1.	Déclaration de planification PIMF 2026 à 2028 : impôts et prestations de services (GP 8.7.4) Il convient de mettre en œuvre les allègements fiscaux (par rapport au PIMF 2026) et de rééquilibrer la progressivité de l'impôt à hauteur de 130 millions de francs. Le PIMF 2027 prévoit l'allègement fiscal suivant : - 70 millions pour le rééquilibrage de la progressivité (passe par la révision de la loi sur les impôts) - 60 millions pour des baisses de quotité d'impôt supplémentaires Le PIMF 2028 prévoit l'allègement fiscal suivant : - 130 millions pour le rééquilibrage de la progressivité (révision de la loi sur les impôts) - au moins 120 millions pour des baisses de quotité d'impôt supplémentaires	+		Député Freudiger (majorité) Députée Rüfenacht (minorité)
PS-JS	10.2	Proposition budget 2025 : impôts et prestations de services (PG 8.7.4) Renoncer à la baisse de quotité d'impôts de 0,05 servant au calcul des impôts des personnes physiques. Cela résulte en une amélioration du budget de 79 millions.		-	Députée Riesen
PS-JS	10.3.	Déclaration de planification PIMF 2026 à 2028 : impôts et prestations de services (PG 8.7.4) Fixer la quotité d'impôts des personnes physiques à 3,025 (niveau de 2024). Cela améliore la planification budgétaire de 79 millions par année.		-	Députée Riesen
PS-JS	10.4.	Proposition budget 2025 : impôts et prestations de services (PG 8.7.4) Fixer la quotité d'impôts pour les personnes morales à 2,820 (niveau de 2023). Cela améliore la planification budgétaire de 40 millions par année.		-	Députée Riesen
PS-JS	10.5.	Déclaration de planification PIMF 2026 à 2028 : impôts et prestations de services (PG 8.7.4) Fixer la quotité d'impôts pour les personnes morales à 2,820 (niveau de 2023). Cela améliore la planification budgétaire de 40 millions par année.		-	Députée Riesen
Les VERT-E-S	10.6	Déclaration de planification PIMF 2026 à 2028 : impôts et prestations de services (GP 8.7.4) Renoncer aux baisses de recettes fiscales de 130 millions de francs en 2027 et de 250 millions de francs en 2028. Les baisses d'impôt dans le cadre de la révision 2027 de la loi sur les impôts doivent rester sans incidence sur le budget. Avant de réaliser d'autres baisses d'impôt, il faut procéder aux investissements nécessaires.		-	Députée Ruch

11. INC : Hautes écoles					
CFin	11.1.	Déclaration de planification PIMF 2026 à 2028 : enseignement supérieur (GP 9.7.4) Les hautes écoles bernoises (Université de Berne, PHBern, Haute école spécialisée bernoise BFH) appliquent par principe des taxes trois fois plus élevées pour les étudiantes étrangères et les étudiants étrangers scolarisés à l'étranger, c'est-à-dire qui n'ont pas obtenu leur diplôme de fin d'études secondaires en Suisse (modèle EPF).	+		Député Freudiger
Majorité CFin	11.2.	Déclaration de planification PIMF 2026 à 2028 : enseignement supérieur (GP 9.7.4) Les hautes écoles bernoises (Université de Berne, PHBern, Haute école spécialisée bernoise BFH) augmentent les taxes universitaires pour l'ensemble des étudiantes et des étudiants selon le principe « qui consomme, paye », de manière à solliciter de leur part une contribution raisonnable aux coûts croissants de ces institutions.	+		Député Freudiger (majorité) Députée Rüfenacht (minorité)
12. INC : Culture					
Majorité CFin	12.1.	Déclaration de planification BU 2025 et PIMF 2026 à 2028 : culture (GP 9.7.5) Musée des Beaux-Arts de Berne : il convient que les coûts et leur évolution soient présentés pour le projet dans son ensemble, avec indication des différents postes (en particulier construction d'un bâtiment de remplacement, réfection des bâtiments de Stettler) et, si possible, limités dans le PII en partant d'une valeur de 40 millions de francs (comme dans le PII 2021). La part de renchérissement financé par le canton doit être proportionnelle à la contribution cantonale au projet global. Des projets alternatifs moins onéreux ainsi que le calcul des coûts devront être examinés et présentés de manière claire et indépendante d'ici les délibérations et la prise de décision.	+		Député Freudiger (majorité) Députée Rüfenacht (minorité)
13. INC : Office des services centralisés					
Majorité CFin	13.1.	Proposition budget 2025 : services centralisés (GP 9.7.6) Le solde est réduit de 187 500 francs. La création de 1,5 poste est abandonnée.		-	Député Freudiger (majorité) Députée Rüfenacht (minorité)
Majorité CFin	13.2.	Déclaration de planification PIMF 2026 à 2028 : services centralisés (GP 9.7.6) Le solde est réduit de 187 500 francs. La création de 1,5 poste est abandonnée.	+		
PVL	13.3.	Déclaration de planification PIMF 2026 à 2028 : services centralisés (GP 9.7.6) Le solde est réduit de 187 500 francs à partir de 2027. Les postes aux Services centralisés sont limités à deux ans.		--	Député Vögeli

PVL	13.4.	Déclaration de planification budget 2025 : services centralisés (GP 9.7.6) La création de 1,5 poste supplémentaire est limitée à un an (jusqu'à fin 2025). Le solde reste inchangé, mais 1,5 des 4,3 EPT demandés sont autorisés comme postes à durée déterminée.	+		Député Vögeli
14. DTT : Gestion immobilière					
CFin	14.1.	Déclaration de planification BU 2025 et PIMF 2026 à 2028 : gestion immobilière (GP 10.7.5) En matière d'utilisation des locaux existants et neufs, des mesures ciblées doivent permettre de gagner encore davantage en efficacité. Parmi ces mesures, l'analyse de l'attribution des locaux, une meilleure coordination entre les directions et l'introduction d'instruments de pilotage ciblé de l'efficacité en matière de surfaces sont particulièrement importantes. Il convient d'exposer au Grand Conseil comment il est possible de réaliser des économies supplémentaires en optimisant l'utilisation des locaux et en recourant aux instruments de pilotage.	+		Député Freudiger
15. BPD : Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données					
Majorité CFin	15.1.	Proposition budget 2025 : protection des données (GP 12.7) Le solde est réduit de 284 050 francs. La création de 4 postes est abandonnée.	+		Député Freudiger (majorité) Député Rüfenacht (minorité)
Majorité CFin	15.2.	Déclaration de planification PIMF 2026 à 2028 : protection des données (GP 12.7) Le solde est réduit de 500 000 francs. La création de 4 postes est abandonnée.		-	
16. JUS (Budget de la Justice)					
CJus	16.1.	Déclaration de planification BU 2025 et PIMF 2026 à 2028 Pour les postes qu'elle demandera à l'avenir, la Direction administrative de la magistrature produira une perspective globale, tenant compte du fait que la création de postes dans une autorité judiciaire (p. ex. Ministère public) implique également de créer des nouveaux postes dans d'autres autorités judiciaires (en particulier au sein des autorités de recours JCP). Elle fournira des informations aussi concrètes que possible sur les postes supplémentaires susceptibles d'être créés dans d'autres autorités judiciaires, et ce dès la demande de postes de l'autorité judiciaire concernée.	+		Députée Kocher Hirt

17. Analyse comparative					
CFin	17.1.	Déclaration de planification Il convient de consacrer au rapport relatif à l'analyse comparative un point à part entière de l'ordre du jour de l'une des prochaines sessions du Grand Conseil.	+		Député Freudiger
18. Analyse de la marge de manœuvre					
CFin	18.1.	Déclaration de planification Il convient de consacrer au rapport relatif à l'analyse de la marge de manœuvre un point à part entière de l'ordre du jour de l'une des prochaines sessions du Grand Conseil.	+		Député Freudiger
19. Vote final budget 2025					
CFin	19.1.	Budget 2025 – Adoption avec les valeurs-repères suivantes : - Excédent de revenus dans le compte de résultats CHF 250,9 millions - Investissements nets (y c. financements spéciaux) CHF 613,1 millions - Solde de financement CHF -4,3 millions - Quotité d'impôt pour les personnes physiques 2,975 2,975 - Quotité d'impôt pour les personnes morales 2,620 2,620 - Cadre du nouvel endettement (limite de crédit) CHF 909,0 millions - Report du compte de résultats de l'Office des ponts et chaussées de la DTT au Fonds des rives des lacs et des rivières en vertu de l'article 7 de la loi sur les rives des lacs et des rivières CHF 1,0 million	+		Député Freudiger
20. Plan intégré mission-financement					
CFin	20.1.	Plan intégré mission-financement : approbation	+		Député Freudiger